

3 novembre 2009

09.176

Interpellation des députées et députés du Val-de-Ruz**A quand une amélioration de la sécurité au carrefour de la scierie Debrot (Chézard St-Martin-Savagnier-Dombresson-Valangin)?**

Le mercredi 21 octobre 2009, un nouvel accident avec blessé grave s'est produit au carrefour de la Scierie Debrot, sur la route reliant Valangin à Dombresson.

Même s'il est difficile de comparer avec un site du même type, les 12 accidents, avec 6 blessés graves, survenus ces 10 dernières années sont un signe manifeste de dangerosité.

Si en 2005 des travaux liés au pont ont été réalisés à cet endroit, ils n'ont malheureusement pas abouti au giratoire prévu et souhaité par les habitants de la région.

Ce tronçon voit défiler un nombre considérable de véhicules roulant à forte allure et il s'agit impérativement de remédier au danger que représente ce carrefour non seulement pour les usagers de la route mais aussi pour les habitants, peu nombreux il est vrai, de cet endroit. Une limitation à 60 km/h au niveau de ce carrefour mais également au niveau du Manège de la Rincieure, où là un certain nombre de personnes habitent également, serait à étudier et limiterait fort vraisemblablement le risque d'accident.

Nous souhaitons que le Conseil d'Etat nous dise:

- quelles modifications ont été faites?
- pourquoi le giratoire prévu n'a pas été réalisé?
- si ces travaux sont planifiés et pour quand?
- à combien s'élève la plus-value d'un nouveau chantier à cet endroit?
- à combien s'élèvent les frais de secours (hélicoptère compris) lors d'un accident tel que celui du 21 octobre?

Nous souhaitons également que le Conseil d'Etat planifie au plus vite ces travaux et qu'il réfléchisse à la possibilité de limiter un bout de tronçon à 60 km/h et qu'il analyse aussi le moyen de réduire la vitesse à la hauteur du Manège.

Signataires: M.-F. Monnier Douard, C. Hostettler, J.-B. Stuedler, J.-C. Guyot, F. Monnier, J.-B. Wälti, D. Haldimann, F. Cuche, C. Fischer et A. Blaser.